

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2024



Mairie de TILLOY ET BELLAY
25 route nationale
Tel : 03.26.66.90.69
Mail : mairie.tilloyetbellay@orange.fr
Site : www.tilloy-et-bellay.fr

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent
- Décision modificative du budget lotissement
- Travaux de sécurité route de la Croix
- Points divers
- Questions diverses

En présence de :

M. Christian CARBONI, Maire, Mme Angélique CHASSAING, MM. Pascal CACHIER, Florian LE ROUX, Jean-Baptiste MICHEL et Olivier RAGOUILLIAUX, Christophe TESTI.

Absents :

Mme Marie DAVERDON ayant donné pouvoir à M. Christian CARBONI, Mme Melissa PARISOT ayant donné pouvoir à Mme Angélique CHASSAING et M. Freddy LALLEMANT ayant donné pouvoir à M. Pascal CACHIER

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20h33

M. Christophe TESTI est nommé secrétaire de séance.

● APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

M. le Maire demande s'il y a des remarques ou des observations à apporter au compte-rendu du conseil municipal du 10 septembre 2024. Aucune remarque ni observation, le compte-rendu du conseil municipal du 10 septembre 2024 est adopté à l'unanimité

● DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET LOTISSEMENT

M. le Maire explique à l'assemblée que le compte 605 du budget lotissement est en dépassement suite au règlement d'une facture imprévue et qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d'approvisionner cette ligne pour pouvoir procéder au règlement des dépenses restantes. La section de fonctionnement ayant plus de recettes que de dépenses, cela n'a pas d'incidence sur le budget.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote,
POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

● POINT SUITE A LA DÉLIBÉRATION SUR LE DROIT DE PRÉEMPTION

M. le Maire souhaite revenir sur ce point et informe les membres présents que dans la continuité du conseil municipal du 10 septembre 2024, il a envoyé une lettre recommandée à M. PROBST pour lui expliquer les raisons de cette décision prise par le conseil. M. PROBST a répondu par une lettre recommandée également. Lecture est faite de sa réponse. M. Christophe TESTI rappelle qu'il était absent le jour de la délibération mais qu'il était allé voir M. PROBST la semaine précédent le conseil pour bien lui expliquer ce qu'était une préemption. M. Christophe TESTI dit que M. PROBST a vécu beaucoup de choses en peu de temps et que c'est difficile pour lui. M. le Maire tient à redire que l'instauration du droit de préemption est uniquement établie pour que la commune soit prévenue d'une vente sur les zones définies par la délibération. M. le Maire rappelle le devoir de réserve des conseillers municipaux sur ce qui est évoqué pendant les conseils. M. Jean-Baptiste MICHEL indique que M. PROBST l'a appelé et rappelle qu'il trouve cette décision un peu hâtive.

M. Florian LE ROUX dit qu'il aurait aimé avoir plus d'échanges sur la destination future du bâtiment.

M. le Maire indique que la délibération n'indique que les parcelles concernées par le droit de préemption

● TRAVAUX ROUTE DE LA CROIX

M. le Maire explique qu'il avait envoyé une invitation aux riverains concernés par les travaux pour une réunion publique afin d'exposer les possibles aménagements, tout en ayant informé la population du village. Une vingtaine de personnes étaient présentes.

Lors de cette réunion, M. le Maire a rappelé l'historique des aménagements effectués depuis plusieurs années sur cet axe et présenté les travaux envisagés sur 4 zones.

- zone 1 : le tourne à gauche D4
- zone 2 : le virage à la hauteur du n°4 de la route de la Croix
- zone 3 : la ligne droite avec écluses
- zone 4 : entrée/sortie du village côté La Croix en Champagne

Il y a eu beaucoup d'échanges, les avantages et inconvénients des différents aménagements (plateau en entrée de village, inversement des écluses et du sens des priorités, etc...) ont été bien exposés et discutés. Tous ces aménagements ont un coût qui a été chiffré entre 39 000€ et 50 000€ pour les mêmes travaux par des entreprises différentes. Comme cela a été dit lors de la réunion, « la sécurité n'a pas de prix », même si l'on doit gérer correctement l'argent public.

M. le Maire pose la question à l'assemblée : « qu'est-ce qu'on fait ? » Sur le principe, est ce que tout le monde est d'accord pour engager environ 40 000€ pour la sécurité ? Est-ce que les travaux sont réalisés en plusieurs phases ou en une seule ?

M. le Maire rappelle qu'il faudra faire attention au budget en 2025 puisque des travaux conséquents ont déjà été engagés en 2024 en investissement. M. Jean-Baptiste MICHEL demande que soit rappelé les investissements prévus.

M. le Maire en redonne le détail : rénovation de l'éclairage public sur la RD3, la citerne incendie, accès qui mène à l'église, la réfection d'une partie du carrelage de la cuisine de la salle des fêtes ainsi que des travaux électriques, l'achat du tracteur tondeuse (environ 77 000€).

M. Olivier RAGOUILIAUX dit qu'il est favorable à faire tous les travaux, que les riverains attendent ces changements. Que si un accident devait survenir, les membres du conseil regretteraient de ne pas avoir fait tout le nécessaire.

M. Pascal CACHIER est d'accord pour tout faire également, l'accent a été mis sur la sécurité, on ne peut pas prendre le risque de n'en faire qu'une partie.

M. Christophe TESTI est d'accord sur le principe d'effectuer la totalité des travaux, la commission a été à l'écoute des riverains et la rue sécurisée.

M. le Maire indique qu'il est d'accord également tout en faisant attention au budget.

M. Florian LE ROUX est d'accord pour tout faire tout en demandant au conseil de s'engager à faire la

sécurisation de la RD3 en 2025. Il reste à étudier avec les services département l'implantation des éléments puisque à la demande des riverains, le plateau initialement prévu face au numéro 4 serait déplacé entre la RD3 et le premier virage.

Les membres du Conseil votent la réalisation de la totalité des travaux de sécurisation sur la RD466.

M. Christophe TESTI demande si les travaux peuvent être mis en œuvre rapidement ? M. Florian LE ROUX répond que lors du dernier entretien avec l'entreprise, cela était possible.

M. le Maire demande à ce que soit organisé rapidement une réunion avec l'entreprise la moins disante avec sa présence, afin que soit finalisé et validé le devis définitif.

● POINTS DIVERS

M. le Maire fait part à l'assemblée des points suivants :

- Convie les membres du Conseil municipal à assister au passage de la Flamme sacrée qui a lieu le 31/10/24, M. Olivier RAGUOUILLIAUX se charge de l'accueil de la délégation.
- Les gendarmes ont recontacté la mairie pour les « voisins vigilants », une réunion aura lieu le 15/11 à 14h ; Une annonce sera faite pour trouver d'autres volontaires.
- Le carrelage de la cuisine de la salle des fêtes est terminé. M. le Maire remercie M. Pascal CACHIER qui s'en est occupé.

M. Christophe TESTI prend la parole pour le CCAS : 33 personnes sont inscrites au repas, le budget est identique à celui de l'année précédente.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions, personne ne prenant la parole,

M. le Maire remercie les membres présents et lève la séance.

La séance est levée à 21h26